Aulnay-sous-Bois, le 20 Novembre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire : le rapporteur public demande l'annulation de la hausse et le remboursement des familles

L'audience devant le Tribunal Administratif de Montreuil s'est tenue mardi 17 novembre en présence d'Oussouf Siby, Conseiller Municipal, et de son avocat, Maître Nicolas dos Santos Cagarelho.

Ce recours fait suite à la décision prise par le Maire, Bruno Beschizza en 2022, d'augmenter fortement les tarifs de la restauration scolaire ainsi que des activités périscolaires et extrascolaires sans information préalable des familles, une fois les inscriptions validées. Face à cette hausse jugée illégale, les élus d'opposition du précédent mandat et cinq parents d'élèves ont saisi la Justice Administrative afin d'obtenir le retrait de la mesure et la restitution des sommes trop perçues par la Ville.

A la suite de notre recours, la municipalité, prétextant une « erreur administrative », avait procédé courant 2023 à un remboursement limité à la période du 1er septembre au 14 octobre 2022.
Le recours vise à obtenir l'annulation complète de la décision ainsi que le remboursement intégral des familles jusqu'à ce jour.

À l'issue des débats, le rapporteur public a conclu en faveur :

- De l'annulation de la décision augmentant les tarifs de la restauration scolaire ainsi que des activités périscolaires et extrascolaires ;

- Du remboursement des sommes indûment perçues aux familles concernées, dans un délai de quatre mois à compter du rendu de la décision.

L'affaire a été mise en délibéré. La décision du tribunal est désormais attendue dans les prochaines semaines.

Oussouf SIBY, Conseiller Municipal
Sarah KASSOURI, Conseillère Municipale
Guy CHALLIER, Conseiller Municipal